



## FICHE DE POSTE

## **IDENTIFICATION DU POSTE**

## INFIRMIERE DU CENTRE SNU DE L'AVEYRON, MEMBRE DE L'EQUIPE DE SOUTIEN

Au sein du centre d'accueil de mineurs SNU

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt <u>avant le 22 Avril 2022</u> en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste d'infirmier(e) du centre SNU 2022 ».

Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

DIRECTION OU SERVICE : DIRE	ECTION DES SERVICES	DEPARTEMENTAUX	X DE L'EDUCATION NATIONALE	
CATEGORIE: A		POINTS NBI:		
FAMILLE(S) PROFESSIONNELLE(S) REME EXPERTISE		DOMAINE FONCTIONNEL RIME RESPONSABLE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES		
CONTEXTE DU RECRUTEMENT:  Poste vacant  Poste susceptible d'être vacant  Création (emploi non permanent)  Date souhaitable de prise de fonction : disponibilités occasionnelles à partir de juin 2022 dans le cadre de la préparation du séjour; disponibilité lors des douze jours du séjour de cohésion, du 12 juin au 24 juin et du 3 au 15 juillet 2022 ; disponibilité totale dans la limite d'un contrat de 30 jours maximum.				
LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE:				
	RECTION DES SERVICES D PRUE PIERRE CARRERE 12		L'EDUCATION NATIONALE	
LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT				
FONCTION: MEMBRE DE L'EQUIPE DE SOUTIEN / INFIRMIER DU CENTRE				
NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER: NON				
CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE: EMPLOI NON PERMANENT (MAXIMUM 30 JOURS)				

## CADRE GENERAL:

Le Service national universel (SNU) est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale, l'expérience de la mixité sociale et territoriale, le développement d'une culture de l'engagement, l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, la dynamisation et la valorisation des territoires.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme pour les jeunes âgés de 15 à 16 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les jeunes et leurs familles.
- un séjour de cohésion de douze jours destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de seconde pour les jeunes scolarisés sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences);
- une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La mise en œuvre du SNU dans l'Aveyron porte sur deux périodes du 12 au 24 juin 2022 et du 03 au 15 juillet 2022, au en centres (à définir).

Dans chaque département, une équipe de projet a piloté la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU.

Dans l'Aveyron, un **comité de coordination départemental du SNU** a été installé. Présidé par la préfète, il associe les services départementaux de la préfecture, la direction des services départementaux de l'éducation nationale, la délégation militaire départementale, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la direction départementale de la sécurité publique, le groupement départemental de gendarmerie, le service départemental d'incendie et de secours, la délégation départementale de l'ARS.

1 chef de projet a été désigné par la préfète, sur proposition de la Directrice académique des services de l'Éducation nationale.

Un **directeur de centre** est désigné par le comité départemental de coordination. Dès sa nomination il intègre l'équipe de projet départementale pour participer à la conception et à la préparation du projet d'accueil des volontaires et au recrutement des encadrants du séjour. Il dirige le séjour de cohésion et participe à son évaluation, ainsi qu'à la définition des aménagements souhaitables.

Le directeur de centre forme une équipe de direction composée d'un **adjoint éducatif**, chargé des activités et d'un **adjoint encadrement**, chargé de la direction et de la coordination des cadres.

Une équipe de soutien de trois personnes est à disposition du directeur et de ses adjoints. Elle appuie les cadres de contact et les tuteurs. . Cette équipe est composée :

- d'un intendant du centre, en charge des aspects administratifs et logistique ;
- d'un infirmier, qui assure la fonction de référent sanitaire du séjour et qui dispense les soins infirmiers aux jeunes volontaires et aux cadres, met en œuvre la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé selon les procédures prévues par le cadrage national et qui seront explicités au candidat par la cheffe de projet et contribue à la promotion de la santé;
- d'un référent sport et cohésion, chargé de renforcer le continuum éducatif des séjours veillant à fonder, autant que possible, l'ensemble des activités sur la mise en activité et la cohésion.

Lors du séjour de cohésion, l'encadrement des compagnies est assuré par un binôme de cadres expérimentés : le capitaine de compagnie et son adjoint. Les tuteurs des maisonnées de volontaires sont placés sous leur autorité. Les tuteurs animent les maisonnées dont ils constituent l'encadrement de proximité.

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)
L'infirmier du centre est en charge du suivi sanitaire des mineurs accueillis dans le cadre du séjour de cohésion SNU. Il conduit ses missions dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire en accueil collectif de mineurs.
Dans ce cadre et sous l'autorité du directeur de centre, ce suivi consiste notamment en quatre points ci-dessous énoncés. Il conseille le directeur de centre dans le domaine sanitaire, notamment en matière d'actions de prévention.
1/ Référent et suivi sanitaire du centre - s'assurer de la remise, pour chaque mineur, des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant, des certificats médicaux, mentionnés à l'article 1 <sup>er</sup> de l'arrêté du 20 février 2003 ;
- informer les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires ;
- Prendre connaissance de la fîche sanitaire de chaque volontaire, référer à chaque tuteur/tutrice les « pathologies » des jeunes à savoir : traitements-PAI-PPS;
- identifier les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments ;
- s'assurer que les médicaments sont conservés dans un contenant fermé à clef. Dans le cas de traitement en autonomie, vérifier la décharge de responsabilité du responsable légal du volontaire et responsabiliser le jeune et le tuteur/tutrice de maisonnée que le traitement soit en permanence à la disposition de l'enfant ;
tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux mineurs, et notamment les traitements médicamenteux ;
- tenir à jour les trousses de premiers soins ;
- établir les rapports et participer au retex de fin de séjour.
<u>2/ Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins</u> : - avec l'accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.
3/ Promotion de la santé:  Tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires et les équipes d'encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des diverses activités et des moments de la vie quotidienne.  Le référent santé est présent en journée et doit pouvoir également intervenir la nuit au besoin.
Les chefs de projet réceptionneront les fiches sanitaires confidentielles des mineurs sous des modalités qui seront précisées ultérieurement. Chaque fiche sanitaire comprend une attestation de réalisation d'un bilan de santé, qui permet entre autre de s'assurer des vaccinations obligatoires.
CONNAISSANCE ET COMPÉTENCES Bonne connaissance du public adolescent (jeunes âgés de 15 et 17 ans)
QUALIFICATIONS EXIGÉES
Diplôme d'État d'infirmier requis
Principaux interlocuteurs:
Les autres services de la direction Les agents du ministère Les autres directions Les autres directions  Les services déconcentrés D'autres ministères D'autres acteurs publics Des organismes étrangers

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE:
<ul> <li>☐ Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle</li> <li>☐ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale</li> <li>☐ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée</li> </ul>
Rémunération Brute: 91,90 euros / jour soit 2 756 euros pour un séjour sur une base de 30 jours dont 15 jours en jour de cohésion, 11 jours de formation et préparation, et 4 jours de repos compensateurs.  Base de données du ministère de l'éducation nationale du 21 novembre 2021conformément aux éléments constitutifs des contrats
Vos contacts RH (nom, prenom, fonction, telephone, adresse electronique)
Isabelle JOUBERT Cheffe de projet SNU de l'Aveyron et la Lozère, DSDEN de l'Aveyron (isabelle.joubert@ac-toulouse.fr) Nathalie RATAJCZAK, secrétaire administrative chargée du SNU, SDJES de l'Aveyron (sdjes12-snu@ac-toulouse.fr)

Les personnes intéressées doivent manifester leur intérêt <u>avant le 22 Avril 2022</u> en envoyant un CV et une lettre de motivation aux contacts RH indiqués dans les fiches de poste.

L'objet de la candidature devra mentionner « candidature au poste de [titre du poste souhaité] – SNU 2022 ». Des entretiens individuels de recrutement auront lieu. Les modalités pratiques seront précisées ultérieurement aux candidats invités à un entretien.

Disponibilité demandée semaine 10 pour participer au premier groupe de travail sur les activités.